



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 1^{er} décembre 2025, sont présents les conseillères et conseillers: Stéphane Rioux, Sylvie Boucher, John St Cyr, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1. **Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 31.**

2025-12-221

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 10 novembre 2025;

3.2 Séance extraordinaire du 24 novembre 2025;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2025;

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Embauche d'employés pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

8.1.2 Entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2026 et autorisation de signatures;

8.1.3 Nominations au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

8.1.4 Modification de la résolution 2025-03-059;

8.1.5 Achat d'étagères pour le garage municipal;

9. **Avis de motion à donner**

9.1 Avis de motion – dépôt du premier projet de Règlement numéro 722 modifiant le Règlement de zonage numéro 642;

9.2 Avis de motion – dépôt du projet de Règlement numéro 723 modifiant le Règlement de lotissement numéro 641;

9.3 Avis de motion – dépôt du projet de Règlement numéro 724 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 9.4 Avis de motion - dépôt du projet de Règlement numéro 725 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2026;
- 9.5 Avis de motion - dépôt du projet de Règlement numéro 726 - Abrogeant et remplaçant le Règlement numéro 691 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.
- 9.6 Avis de motion – dépôt du premier projet de Règlement numéro 727 modifiant le Règlement de zonage numéro 642;
- 9.7 Avis de motion – dépôt du premier projet de Règlement numéro 728 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 624;

10. Adoption des règlements

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 8 décembre 2025 à 19h30
(Budget, PTI et règlement de taxation)

Prochaine séance ordinaire : 5 janvier 2026 à 19h30

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-12-222

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 NOVEMBRE 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-12-223

3.2
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 novembre 2025 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4.
1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 35).

Mme Eve-Marie Oakes :

- Suggestion de filmer les séances du conseil pour les mettre sur le Facebook.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Depuis le mois de mars, je viens à toutes les séances. Il y a des problématiques sur les chemins Deblois et Westleyville.
- Est-ce que vous avez pensé faire un comité afin de trouver des solutions par rapport aux nuisances?
- Avez-vous réussi à parler avec M. Toulouse?

M. Jacques Gourde :

- Les lumières sur la route 112, c'est quoi qui se passe? Il y en a plusieurs de brûlées.
- Suggestion d'avoir un crochet et un ressort pour refermer la porte du croque-livre.
- Quelque chose s'en vient sur le coin de la rue Galipeau et de la route 112?
- Questionnement sur un fossé de ligne canalisé.
- Le remblai depuis la dernière réglementation, est-ce qu'il y a beaucoup de demandes de permis? C'est à partir de combien de voyage que ça demande un permis?

Mme Maryse Labonté :

- La lumière en dehors au centre Paul-Lessard, est-ce que c'est réglé?
- L'adresse en avant de la caisse, ce n'est pas encore fait.

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19h52

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2025 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 1^{er} décembre 2025 au montant de 360 655.62 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- Chez Valoris, le budget reste le même. Recycle-Estrie avec ÉEQ, il y a beaucoup de temps d'arrêt. C'est 25% du temps de production que l'usine est à l'arrêt. Les gens mettent un peu n'importe quoi dans la récupération. Ça cause beaucoup de bris et de blocage.
- Le budget de la MRC a été voté la semaine passée. Pour 2026, c'est un budget de 2 861 613 \$. C'est une diminution de 309 000 \$ par rapport à l'année 2025. Pour Ascot Corner, c'est une réduction de 40 000 \$. C'est principalement à cause du retrait de la fibre optique et de l'Internet haute vitesse. Pour nous, c'est des grosses économies.
- Il y a du changement pour la gestion des boues de fosse septique.
- Certains comités de la MRC ont été formés. C'est surtout ceux qui devaient avoir des rencontres rapidement. Je suis toujours présidente de la sécurité publique. J'ai également le Transport de personne et le comité environnement.

2025-12-224



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Nous avons reçu les formations rôles et responsabilités et éthiques et déontologies.
- Nous avons terminé le budget 2026.

Monsieur Stéphane Rioux :

Donne de l'information concernant :

- À la sécurité publique, il y a eu beaucoup d'accidents sur la route 112 les deux trois dernières semaines. J'ai contacté la SQ pour savoir c'était quoi les causes. Il y en avait un à cause de la chaussée glissante, un autre à cause d'un chevreuil et un autre à cause d'inattention et de distraction.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- À la Régie incendie, il y a eu cinq sorties pour un total de 44 pour East Angus. Une sortie pour un total de 46 pour Ascot Corner et une sortie pour un total de 13 pour Westbury. Pour les mâchoires de vie, il y a eu 13 sorties pour un total de 85. Il y a eu une assistance à la ville de Sherbrooke.
- Le 9 décembre nous aurons une rencontre du comité urbanisme. En novembre, il y a eu pour 4 398 295 \$ de permis d'émis dont un pour la construction d'un des immeubles au projet Maher/Morin. Ce soir, nous avons plusieurs avis de motion pour les règlements d'urbanisme.

Monsieur John St-Cyr :

Donne de l'information concernant :

- L'écocentre est maintenant fermé pour la saison. Il reste les revenus et dépenses à calculer.
- On a planté 350 saules sur le bord de la rivière pour protéger de l'érosion.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- Aux ressources humaines, tout suit son cours. Nous sommes en processus d'entrevue pour ajouter une ressource à l'équipe de l'urbanisme. Le poste est affiché jusqu'à vendredi.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

À la voirie,

- Le dernier mois a été consacré principalement à la préparation du budget.
- Pour faire suite à la visite de l'assurance le mois dernier, nous avons pris la décision de changer deux des quatre panneaux électriques, soit ceux de l'ancienne caisse. Les deux autres, soit le garage et le bâtiment aux étangs seront faits en 2026.
- Circulation rue du Collège et du Parc. Nous recevons plusieurs plaintes de citoyens concernant la vitesse sur la rue du Collège. La SQ a été contactée pour une surveillance accrue dans ce secteur, surtout les jours de classe. Et pour la rue du Parc, nous demandons aux citoyens qui conduisent leurs enfants à l'école de respecter la signalisation et surtout ne pas se stationner sur le gazon des résidents.
- Avec le temps froid qui s'annonce, nous sommes à penser patinoire et nous sommes à la recherche de personnel. Donc si vous êtes intéressé ou vous connaissez quelqu'un qui pourrait être intéressé, faites-nous parvenir votre CV.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Il est temps de s'inscrire aux cours offerts à l'hiver 2026. La programmation complète est dans le journal communautaire et sur le site Web de la Municipalité. Les cours débuteront dans la semaine du 12 janvier.
- Le 30 novembre dernier s'est tenu le brunch des Chevaliers de Colomb au profit de la bibliothèque. Près de 150 personnes ont participé à l'événement et les Chevaliers ont remis 380 \$ à notre bibliothèque.
- Vous avez jusqu'au vendredi 12 décembre pour donner des denrées ou des jouets aux Chevaliers de Colomb afin qu'ils puissent garnir leurs paniers de Noël. Si vous désirez vous impliquer comme bénévole à la préparation ou à la distribution des paniers de Noël, il suffit de communiquer avec Normand Fréchette.
- Le samedi 6 décembre prochain, de 9 h à midi, aura lieu la fête de Noël au 6056, chemin Roberge. Au même moment, la fondation des jeunes de la Source-Vive procédera à sa traditionnelle vente de sapins. La vente de sapins se déroulera toute la fin de semaine.
- Les élèves de l'école de la Source-Vive invitent la population à leur Marché de Noël le jeudi 11 décembre de 15 h à 17 h 30. L'activité se tiendra à l'école et les profits serviront à l'achat de livres.
- Si la température le permet, les patinoires devraient ouvrir à partir du 19 décembre. Les heures d'ouverture sont affichées sur le site Web de la Municipalité et dans le journal communautaire.
- L'assemblée générale annuelle du journal communautaire se tiendra le vendredi 16 janvier. Tous les citoyens sont bienvenus.
- C'est le samedi 17 janvier à la salle Aurélien-Rivard que se tiendra la fête des nouveau-nés. Il est encore temps pour les nouveaux parents de s'inscrire.
- Le carnaval d'hiver aura lieu les 30 et 31 janvier, et 1er février. La programmation est dans le journal Aux Quatre Coins de décembre. Tous ceux qui désirent s'impliquer sont bienvenus et peuvent communiquer avec la directrice des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire. La prochaine rencontre est le 7 janvier.

2025-12-225

8.1.1

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES MUNICIPALES :

CONSIDÉRANT QUE nous devons embaucher un préposé pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

CONSIDÉRANT QUE ces employés peuvent être des étudiants ou des employés occasionnels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche de deux préposés à l'entretien et la surveillance des patinoires municipales, soit deux employés occasionnels ou étudiants selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-12-226

8.1.2

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE COOKSHIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2026 ET AUTORISATION DE SIGNATURE :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT QUE les services des cadets seront partagés entre la Municipalité d'Ascot Corner, la ville de East Angus et la ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner facturera les autres municipalités en fonction du taux d'utilisation du service des cadets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Rioux **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à conclure une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2026 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2025-12-227

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement numéro 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) établit la composition du CCU;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.5 du règlement numéro 649 constituant le CCU établit la durée du mandat et la méthode du renouvellement des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE La durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres et que les sièges impairs, leur renouvellement est donné par résolution aux années impaires et les sièges pairs, leur renouvellement est donné par résolution aux années paires;

CONSIDÉRANT QUE les sièges numéro 1, 3, 5 et 7 sont à renouveler avant la fin de l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 6 est devenu vacant et est à combler pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme :

- Madame Lise Paquette au siège numéro 1;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Monsieur Bruno Maher au siège numéro 3;
- Madame Sylvie Boucher au siège numéro 5;
- Madame Paige Roy au siège numéro 6;
- Madame Annie St-Laurent au siège numéro 7

QUE les mandats soient d'une durée de deux ans à partir de décembre 2025 pour les sièges 1, 3, 5 et 7.

QUE le mandat soit d'un an à partir de décembre 2025 pour le siège numéro 6.

Qu'une somme de 50,00 \$ sera versée aux 5 membres citoyens comme jeton de présence pour défrayer leurs dépenses.

Que la Municipalité tienne à remercier Monsieur Pierre Roberge pour ses 25 années de service au sein du comité de consultation en urbanisme et lui souhaite une retraite municipale bien méritée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-12-228

8.1.4

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-03-059 :

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-03-059 autorisait l'achat du logiciel de gestion des actifs Citadel;

CONSIDÉRANT QUE la dépense devrait être payée par le fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise que l'achat prévu à la résolution 2025-03-059 soit payé par le fonds de roulement amorti sur 5 ans.

Il est également résolu que la licence annuelle soit payée par le fonctionnement de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2025-12-229

8.1.5

ACHAT D'ÉTAGÈRES POUR LE GARAGE MUNICIPAL :

CONSIDÉRANT QUE des étagères doivent être installées au garage municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte la soumission de l'entreprise Pedlex au montant de 10 545.38 \$ plus taxes pour l'achat d'étagères au garage municipal.

Poste budgétaire : 03-310-00-021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 722 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Règlement numéro 722 modifiant le Règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 642 de la Municipalité afin de modifier et permettre sous certaines conditions une mixité d'usage dans les zones C-5, M-4, M-6, M-13, M-16, M-17, M-18. De normer et préciser l'entreposage des bacs et conteneurs des matières résiduelles. De préciser l'aménagement des aires de déchargement.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

La mairesse présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.2

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 723 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 641:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 723 modifiant le règlement de lotissement numéro 641.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de lotissement 641 de la Municipalité afin de modifier les conditions de dimensionnement des lots adjacents ou non à un lac, un cours d'eau ou un marécage et préciser dans quelles circonstances il est possible d'y déroger.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

La mairesse présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.3

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE RACCORDEMENT DES ENTRÉES D'EAU ET D'ÉGOUT AUX CONDUITES PUBLIQUES ET L'INSTALLATION D'APPAREILS DESTINÉS À RÉDUIRE LES RISQUES DE DYSFONCTIONNEMENT D'UN SYSTÈME D'ALIMENTATION EN EAU OU D'ÉGOUT :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 724 concernant le raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout.

Ce règlement a pour objet d'établir les règles de raccordement des entrées d'eau et d'égout aux conduites publiques et l'installation d'appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

La mairesse présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.4

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 725 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, PERMIS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026 :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stéphane Baillargeon qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 725 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2026.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxation pour l'année 2026.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

La mairesse présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.5

AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 726 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 691 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

AVIS DE MOTION est donné par la mairesse Nathalie Bresse qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement numéro 726 abrogeant et remplaçant le règlement 691 concernant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal.

Ce règlement a pour objet d'établir la rémunération des membres du conseil municipal.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

La mairesse présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.6

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 727 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642:

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller John St Cyr qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 727 modifiant le Règlement de zonage numéro 642.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage 642 de la Municipalité afin d'augmenter la zone industrielle I-1 à même les zones RE-35 et C-3.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

La mairesse présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.7

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 728 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 624:

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller John St Cyr qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 728 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 624.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de plan d'urbanisme 624 de la Municipalité afin d'augmenter la zone industrielle à même la zone commerciale du plan directeur de développement faisant partie intégrante du plan d'urbanisme 624.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil, le tout conformément à la loi.

La mairesse présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 26)

M. Jacques Nadeau:

- Je pense comprendre qu'il veut agrandir sa carrière ? Il peut mettre des tas de concassé là ? Il y a des montagnes de concassé et de la terre et de la poussière.
- Questionnement sur la facture de la rétrocaveuse.
- Questionnement sur la facturation des cadets.
- As-tu le numéro de l'environnement pour qu'on les appels pour l'eau des fossés blanche ?

M. Jacques Gourde :

- Les arbres que M. St Cyr a plantés, est-ce qu'un programme du gouvernement a été suivi ?
- Le mois dernier, j'ai dit que le chemin Deblois était en piteux état.
- Vous avez parlé de l'embauche d'un urbanisme. Est-ce qu'il pourra aller voir le tas de poussière chez M. Leblanc ?
- J'ai peur à nos nappes phréatiques. A-t-il le droit d'entreposer sur un terrain commercial?



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Les pales d'éolienne n'ont pas passé ?
- Points 9.1 et 9.2, jusque où sur la route 112 qu'il peut y avoir des commerces et du résidentiel ?
- Y a-t-il quelqu'un qui a demandé au conseil de faire cette modification ?

Mme Nathalie Lemay :

- Questionnement sur le changement de zonage de commercial à industriel.

Mme Eve-Marie Oakes :

- Questionnement sur le fournisseur 2123 pour le livre perdu.
- C'est quoi la lampe UV des étangs ?
- Pour ce qui est du recyclage, à Stoke, il y a une escouade verte. Est-ce qu'on peut avoir ça ?

Mme Maryse Labonté :

- Les lumières de Noël, est-ce que vous les enlevez ?
- Les plaquettes des nouveaux élus, c'est quoi ?
- Questionnement sur les frais de cours du club de course.
- Questionnement sur le remorquage d'une roulotte abandonnée.
- Gazébo HDV, c'est quoi ?
- Évaluation en ergothérapie, c'est quoi ?
- Ant-Hology, c'est quoi ?
- Système de téléphonie IP est-ce que ça coûte un coût ?
- Le système d'appel d'urgence, est-ce que vous payez à chaque fois ?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 21 h 07.

13.

2025-12-230

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **QUE** la séance ordinaire soit levée à **21 h 07.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 8 décembre 2025 à 19h30
(Budget, PTI et règlement de taxation)

Prochaine séance ordinaire : 5 janvier 2026 à 19h30

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE